



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

professeurs des écoles

Question écrite n° 94445

Texte de la question

M. Christian Ménard attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur les conséquences de trop nombreux changements de professeurs au cours de l'année scolaire, en particulier pour les classes accueillant les plus jeunes élèves. Il n'est pas rare de constater que, suite à l'interruption de travail de plusieurs mois d'un professeur titulaire (maternité, maladie, etc.) les enfants voient se succéder plusieurs professeurs remplaçants dont, parfois, des professeurs stagiaires, à la demande du rectorat. Loin de remettre en cause la nécessaire formation des enseignants, ni sur le fond, ni sur la forme, il s'interroge sur l'opportunité de sélectionner comme terrain de formation, des classes déjà perturbées par plusieurs remplacements dans l'année en cours. Ne faudrait-il pas, plutôt essayer de limiter ces perturbations pour les élèves les plus jeunes ? Il lui demande de bien vouloir préciser quelles dispositions il entend prendre en la matière pour rassurer les légitimes inquiétudes des parents.

Texte de la réponse

La question du remplacement des enseignants absents constitue une préoccupation majeure du ministre de l'éducation nationale puisqu'elle touche, en effet, à la permanence et à la qualité du service public. Il faut noter tout d'abord, que le taux d'absence des enseignants n'est pas supérieur au taux d'absence constaté dans le reste de la population active. Chaque année, des moyens très significatifs sont consacrés au remplacement des enseignants. Ainsi, dans le premier degré, 8 % des emplois d'enseignants sont affectés au remplacement. Ce dispositif permet de couvrir plus de 90 % des absences survenues sur l'ensemble du territoire depuis plusieurs années scolaires. À l'exception de quelques situations ponctuelles et localisées, le remplacement est bien assuré dans les écoles maternelles et élémentaires grâce à une mobilisation efficace du potentiel de remplaçants qui peuvent intervenir pour assurer n'importe quel type de remplacement, de la petite section de maternelle au cours moyen de deuxième année. Les mesures annoncées par le ministre de l'éducation nationale applicables dès la rentrée 2010 devraient permettre une meilleure anticipation des besoins de remplacement et une mobilisation plus efficace du potentiel d'enseignement dédié au remplacement. Ce potentiel est désormais abondé par les étudiants en master 2 dans le cadre de leur stage en responsabilité. En effet, le recours à ces étudiants s'inscrit dans le cadre de la mise en place des nouvelles conditions du recrutement des enseignants qui ont pour objectifs d'élever le niveau de qualification des enseignants et de les préparer progressivement au métier avant les concours. Les élèves bénéficieront ainsi d'un vivier supplémentaire de personnels remplaçants.

Données clés

Auteur : [M. Christian Ménard](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94445

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 30 novembre 2010, page 13128

Réponse publiée le : 8 mars 2011, page 2303